

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente-et-un janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD, Maire.

Présents : Mmes BINET, BRUN, DROMAIN, POUJOL, BOUDOU, MICHEL-DARREYE, GAUCHER, M. LAQUIEZE, VERDIER, BREULEUX, BARRIERE, FRICKER, LE HEN

Absents : M. POUMEYROL

Procurations de Rémi POUMEYROL à Christian LAQUIEZE

Secrétaire de séance : Carole BINET

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 Décembre 2022

Eric FRICKER demande les rectifications suivantes :

Point 3 : Adressage : « ce n'est pas le Maire mais Eric FRICKER qui indique que « des habitants souhaitent que soit donné le nom de « route de la rivière » au lieu de « route du camp de Bourié »

Point 6 : Ligne POLT : « Eric FRICKER a indiqué « qu'en tant que cheminot, il ne pouvait pas participer aux débats et au vote »

Point 8 : RPOS : « Eric FRICKER dit avoir constaté des baisses de quantités de boues » - rajouter « et demande l'origine d'une telle différence »

Point 10 : Subvention « assiette volante » - Éric FRICKER demande que le vote soit débattu et refait car il manquait une conseillère municipale et le vote prépondérant du Maire a été utilisé, ce vote paraît non conforme.

Point 11 : Tarifs salles - Éric FRICKER demande si dans le cas d'un loto organisé par une association de Vayrac, l'occupation serait payante. Il lui est répondu que non, conformément au tableau présenté – corriger par « conformément au tableau présenté sans détails lors du conseil » car ce détail n'apparaissait pas tout simplement et nous n'avons pas reçu le document avant le conseil.

Le compte rendu est adopté à 14 voix pour et un contre (Eric FRICKER car il dit être favorable à un enregistrement des séances)

Désignation d'un secrétaire de séance

Carole BINET est désignée.

Gérard BARRIERE prend la parole car il dit qu'il est important d'avoir une explication sur la présence de Cécile MICHEL DARREYE à la séance du conseil municipal de ce jour. Il en déduit que la démission de Catherine THEODOSE est bien effective, que par ailleurs il n'est pas surpris puisque la preuve de l'envoi du courrier de démission par lettre recommandée en janvier 2021 a été retrouvée.

Il déplore que Cécile MICHEL-DARREYE a été seulement nommée conseillère municipale à la date du 31.01.2023 et que de ce fait le conseil municipal a fonctionné dans l'illégalité depuis.

Eric FRICKER souligne que Catherine THEODOSE a toujours figuré sur les comptes rendus.

Le Maire maintient sa version des faits, disant qu'il a bien reçu ce courrier, qu'il en a parlé avec Catherine THEODOSE en lui demandant de réfléchir. Elle n'est jamais revenue vers lui.

1- Lotissement La Brousse – Accord préalable travaux électrification FDEL

Le Maire informe l'assemblée de la proposition d'accord préalable établie par TERRITOIRE ENERGIE du Lot qui fixe la participation financière de la collectivité, pour les travaux d'alimentation Basse Tension du Lotissement La Brousse. Cette participation maximale nette à la charge de la collectivité est de 22 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'accord préalable avec TERRITOIRE ENERGIE pour l'alimentation Basse Tension de 20 lots au lotissement La Brousse, pour une participation de 22 000 €.

Eric FRICKER demande le planning de ce chantier. Le Maire annonce les échéances suivantes communiquées par le Maître d'œuvre :

- Janvier/février : consultation des entreprises
 - Mars : Préparation du chantier
 - Avril/Mai/Juin : travaux
- Lots disponibles : début juillet.

Gérard BARRIERE dit que ce planning est ambitieux, espère qu'il sera tenu et rappelle qu'il avait été annoncé la vente des lots fin décembre 2022.

2 - Cheminement piétonnier RD 803 :

- Plan de financement – Demande de subventions

Le Maire rappelle le projet de réalisation d'un cheminement le long de la RD 803. Le montant de ces travaux s'élève à 329 873 € H.T. Il présente le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Acquisitions immobilières	2 000 €	DETR 2022 40% + 10 % (PVD)	164 937 €	
Maîtrise d'œuvre	22 100 €	Conseil Départemental	65 975 €	20 %
Travaux	295 925 €	Conseil Régional	16 493 €	5 %
Autres	9 848 €	Amendes Police	16 493 €	5 %
		Autofinancement	65 975 €	20 %
TOTAL	329 873 €		329 873 €	

Le Maire informe également le conseil que cet investissement peut bénéficier de divers financements (DETR, Département, Amendes de Police).

Il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à solliciter les financeurs concernés en vue de se voir attribuer les subventions à hauteur totale de 80%.

Gérard BARRIERE demande s'il a été réfléchi un financement public/privé ? Que le but de ce cheminement est de raccorder le bourg au magasin SPAR, qui va y trouver un intérêt financier.

Joël LE HEN pense qu'il serait judicieux d'adresser un courrier au gérant du magasin SPAR demandant de participer, le document serait au dossier. Puis, il souligne que cette zone appartient à M.FOURNOL et qu'il faudrait élargir le questionnement à qui de droit.

Le Maire répond que le but premier est la sécurité, ce sur quoi Gérard BARRIERE le rejoint.

Le Maire évoque aussi le projet de la liaison douce pour rejoindre le rond-point, puis le Musée de la Chapelle aux Saints. Daniel VERDIER pose alors la question du franchissement du rond-point.

Christian LAQUIEZE dit que cet aménagement desservira une zone classée « commerciale » dans le PLUi...que deviendra cette zone demain ?

Eric FRICKER soumet l'idée de pose de panneaux photovoltaïques pour couvrir le futur pont (sécurisation par temps de pluie). Il évoque aussi la difficulté de cohabitation entre les piétons et les vélos sur une passerelle de 2m de large – Normes PMR : double sens impossible.

Le Maire pense qu'au point de vue intégration paysagère, l'idée des panneaux n'est pas très judicieuse et souligne que les cycles circuleront uniquement sur la passerelle, la voie d'accès à la Rabanie uniquement piétonne.

Carole BINET dit être contre la circulation des vélos sur la passerelle.

Le Maire dit qu'aujourd'hui, il s'agit juste d'un chiffrage du projet afin de pouvoir déposer les demandes de subventions. Le travail sera fait avec le SDAIL et il sera toujours possible de le faire évoluer.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le plan de financement proposé et autorise le Maire à demander lesdites subventions.

- Convention d'intervention SDAIL

Pour mener à bien le projet de réalisation d'un cheminement le long de la RD 803 évoqué précédemment, la commune doit se faire assister.

La commune a déjà signé une convention avec le SDAIL, dans le cadre d'un « forfait conseil », cependant cette mission implique un temps d'intervention trop important qui n'entre pas dans ce forfait.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention de type intervention conventionnée, intitulée « proposition technique ».

Les tâches afférentes à cette mission seront :

- assistance au recrutement de concepteurs
- avis sur production dans le cadre des études
- aide au montage financier
- avis sur production dans le cadre du recrutement des entreprises de travaux
- avis sur production dans le cadre des travaux.

Le montant de la prestation proposée s'élève à 1248 € H.T et le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte de signer une convention d'intervention avec le SDAIL pour assister la commune dans la réalisation d'un cheminement sur le RD 803, pour un montant de 1248 € H.T.,

3 - Création d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe

Le Maire dit avoir reçu du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le tableau des agents promouvables au titre de l'avancement de grades pour 2023. Il apparaît qu'un agent ayant le grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe peut bénéficier de l'avancement au grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à la date du 1^{er} février 2023, ayant acquis l'ancienneté nécessaire dans le grade précédente.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose de créer un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la création d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} février 2023.

4- Tarifs repas cantine scolaire 2023

Le Maire informe l'assemblée de l'information reçue par le Collège, relative à la tarification des repas réalisés par les collèges au bénéfice des communes. Le tarif des repas « adultes » a été réactualisé et fixé à 4.10 € à compter du 01/01/2023. Le tarif des repas « enfants » reste inchangé, soit 3.58 €

Le Maire propose que la commune facture le repas « adultes » pris par les enseignants au prix de 4.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de fixer le tarif repas « adultes » pris à la cantine des écoles au prix de 4.10 € à compter du 1^{er} février 2023.

5- Création SPL (Société Publique Locale) Cauvaldor Expansion

Le Maire explique que les statuts actuels de Cauvaldor Expansion doivent changer de « associatif » à « société publique locale ».

Vu la délibération du conseil communautaire n°07-12-2020-001 du 7 décembre 2020 précisant l'intérêt communautaire de la compétence *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* ;

Vu la proposition de statuts, annexée à la présente, de la future société publique locale (SPL) Cauvaldex ;

Considérant qu'est inscrit dans l'intérêt communautaire de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne « toutes actions permettant d'assurer la création, le maintien et le développement des activités économiques sur son périmètre, notamment par son agence de développement économique et touristique [...] » ;

Considérant que la SPL exercera ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres afin de réaliser des prestations en faveur du développement économique et touristique ;

Considérant les avantages réels de la création d'une société publique locale, à savoir une souplesse en matière de contractualisation, dès lors que les actionnaires exercent sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services. La SPL peut réaliser, pour le compte de ses actionnaires, toutes les opérations compatibles avec son objet et qui contribuent à sa réalisation ;

Eric FRICKER demande qui fera partie du Conseil d'Administration, des élus de Cauvaldor ? Seront-ils rémunérés ?

Le Maire explique que les statuts ne sont pas encore établis, il sera composé d'un Président, d'un Vice Président, et de 15 élus (3 par bassins de cohésion)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 contre (Jean-Marie BREULEUX) et 2 abstentions (Evelyne DROMAIN et Carole BINET) décide d'approuver la création de la société publique locale Cauvaldex, ses statuts, la prise de participation de la Commune de Vayrac au capital de la société publique locale. Il dit que la société aura pour objet la réalisation de prestations en faveur du développement économique et touristique, précise que le capital est fixé à 40 050 €, divisé en 267 actions de même catégorie, d'un montant de cent cinquante euros (150 €) de valeur nominale chacune et autorise Monsieur le Maire à libérer l'action pour un montant de cent cinquante euros (150 €) et à signer les statuts, ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de l'objet de la présente délibération.

6- Avis sur implantation d'un relais de téléphonie mobile FREE MOBILE

Le Maire explique à l'assemblée avoir reçu de l'opérateur de téléphonie mobile FREE MOBILE, une demande d'implantation d'une antenne relais sur le territoire de la commune.

Le dossier technique fait état de l'emplacement retenu pour ce projet qui se situe au lieudit « Courbaresses ».

Les antennes seraient installées sur un pylône treillis de 36 m à construire.

Jean-Marie BREULEUX explique qu'un poteau existe déjà dans le secteur et que ce projet concerne un autre terrain et qu'en tant que propriétaire dans ce secteur, il a été contacté par l'opérateur qui n'a pas donné de suite, mais qu'en tout état de cause, les propriétaires contactés à l'époque étaient contre ce projet.

Gérard BARRIERE dit que les opérateurs sont en capacité de s'implanter sur des pylônes existants et rappelle que l'ancienne municipalité avait déjà refusé un tel projet.

Le Maire dit que l'opérateur FREE inonde les communes de telles demandes. Il dit avoir transmis la déclaration préalable au service instructeur de Cauvaldor qui va demander au pétitionnaire des compléments d'information.

Christian LAQUIEZE informe que des carottages ont déjà été réalisés sur le terrain ciblé, où se trouve une canalisation d'eau...

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du dossier, et après un long débat, émet à l'unanimité un avis défavorable à l'implantation d'une antenne relais au lieudit « Courbaresses ».

Questions et infos diverses

▪ Nadine GAUCHER souhaite revenir sur les propos d'Eric FRICKER lors de la dernière réunion (propos joint au compte rendu de la réunion du 15/12/2022). Elle précise n'avoir jamais évoqué des coupures d'eau pour les administrés ne payant pas la cantine scolaire. Elle explique avoir évoqué des dettes à hauteur de 50 000€, certaines datant de 2012 et s'être posée la question de ce qu'il était possible de faire.

Carole BINET dit qu'en réunion d'équipe, le sujet des coupures d'eau avait été évoqué avec Rémy JOS, et qu'il avait été conclu que ce n'était pas possible, et a ajouté « l'eau c'est vital ! ».

- 20h24 : arrivée de Rémi POUMEYROL

Eric FRICKER dit avoir écrit ce qu'il avait compris mais conçoit que si deux personnes, en qui il a confiance, disent qu'il s'est trompé, il accepte.

Daniel VERDIER dit que s'il avait compris que la commune couperait l'eau aux administrés ne payant pas la cantine, il aurait réagi.

▪ Sarah BOUDOU demande pourquoi l'association de « la confrérie des gabariers » n'a pas été invitée à la réunion du calendrier des festivités.

Rémi POUMEYROL et Nadine GAUCHER s'interrogent. Le Maire indique que concernant cette association, c'est le Vice Président (Rémy JOS) qui est référencé dans le carnet d'adresses mail.

▪ Evelyne DROMAIN demande pourquoi certains acteurs économiques n'ont pas été invités à la cérémonie des vœux du Maire (Coiff Mod, gites...)

Gérard BARRIERE dit avoir eu pas mal de remontées sur des gens oubliés.

Le Maire convient qu'il y a eu des oublis, et que l'année prochaine, l'invitation s'adressera à l'ensemble de la population, ce à quoi Carole BINET se réjouit.

▪ Eric FRICKER évoque l'étude urbaine en cours et le projet évoqué de connexion entre la Rabanie et l'Avenue de Brive, par le champ doté d'une OAP, lequel est en train de se vendre. Il indique qu'il serait judicieux de s'y intéresser, de se garder la possibilité de cette option sinon la commune risque d'être bloquée pour les 10 à 15 ans à venir.

▪ Eric FRICKER fait état de l'inquiétude de son voisinage au sujet de la voie verte le long de la Dordogne, du manque d'information et du tracé.

Le Maire explique qu'il n'existe pas encore de tracé définitif mais que celui-ci est une opportunité pour Vayrac. Il ira jusqu'à Biars-sur-Cère pour encourager la pratique du vélo notamment.

Eric FRICKER demande que dès lors qu'il y aura des informations, il faudra communiquer.

- Daniel VERDIER dit que le printemps arrive et demande où en est le projet de garages à vélo. Le Maire dit avoir regardé et arrêté des modèles avec Eric FRICKER. Il faut relancer la réalisation de ces installations.

- Eric FRICKER revient sur le projet d'espace multisports et le Padel Tennis et remercie Carole BINET pour avoir travaillé sur ce dossier qui lui tient à cœur. Il demande où en est ce projet.

Carole BINET explique que pour le Padel, le dossier de demande de subvention a été envoyé à l'ANS (Agence Nationale du Sport), mais qu'il n'y a pas de commission avant Mars 2023.

Le Maire indique que pour les équipements Sports et Loisirs, le bureau d'études MEAT est en relation avec les prestataires et des échanges ont eu lieu. Il convient maintenant de définir le projet et chiffrer avant la fin de l'année.

Eric FRICKER dit que s'il y a besoin d'aide pour ce dossier, ne pas hésiter à le solliciter.

- Eric FRICKER dit que son association n'a pas eu l'intégralité du mail pour le retour du dossier de subvention et a donc raté la date du 15 /01/2023 et sollicite un délai.

- Eric FRICKER rappelle la signature en décembre du devis pour l'achat des poubelles et demande où en est l'installation. Le Maire indique que nous sommes dans l'attente de la livraison qui ne devrait pas tarder.

- Eric FRICKER demande à quelle date a été remplacée Catherine THEODOSE. Le Maire répond que c'est lors de ce conseil municipal.

Daniel VERDIER souhaite donc la bienvenue à Cécile MICHEL-DARREYE.

- Eric FRICKER demande quel est le montant des indemnités des élus et qu'elles sont les nouvelles attributions de chacun.

Carole BINET annonce le montant de l'indemnité d'un adjoint à environ 680 € et le Maire à 1500 € environ. Carole BINET énumère les fonctions de Rémy JOS qui ont été réparties comme telles :

Carole BINET : Services Sports, Eau et assainissement

Christian LAQUIEZE : Services techniques

Catherine POUJOL : Bâtiments

Carole BINET ajoute que les délégations n'empêchent pas de travailler sur des sujets qui n'en font pas partie par exemple l'église Saint Maurillon de Mézels dont elle s'est chargée de sécuriser.

- Joël LE HEN demande où en est le projet de fléchage des toilettes publiques et l'avancée sur le nettoyage du Monument aux Morts.

Le Maire dit que pour ce nettoyage, on aura recours à une société d'aérogommage et que Damien MARCHOU se propose de repeindre les lettres.

- Gérard BARRIERE demande où en est le futur PLUih, dit avoir été destinataire du compte rendu de la réunion du 12 janvier sans y avoir été invité. Il rajoute qu'en ce moment il ne lui est pas de possibilité d'assumer ces réunions.

Le Maire dit avoir été informé de ces absences propose donc de le faire remplacer.

- Eric FRICKER dit avoir entendu que le Musée d'Uxellodunum serait transféré de Vayrac à Saint Denis lès Martel. Le Maire dément totalement. Il dit qu'une réflexion est menée par des personnes des Musées de France. Le but est de maintenir l'activité, garder l'existant sera un moyen de pression.

- Daniel VERDIER fait état d'incidents de chauffage au Foyer Rural. Il revient sur le projet qui avait été évoqué de raccordement avec le chauffage de la Crèche à proximité.

Le Maire dit qu'il faut avoir une réflexion plus globale. Quercy Energie a envoyé des documents. Il y a un gros travail à mener.

Jean-Marie BREULEUX réitère l'idée d'une commission « énergie ».

Christian LAQUIEZE ajoute que les radiateurs du Foyer Rural vont être changés par M. Perrier.

- Eric FRICKER demande où en est le dossier d'aide à l'acquisition de vélos électriques – Pas de demande pour l'instant.

- Eric FRICKER demande à ce que les pièces complémentaires aux convocations soient envoyées plus tôt. Jean-Marie BREULEUX propose que soit fait un dossier en ligne consultable par tous (cloud).

- Eric FRICKER demande où en est l'enlèvement de l'ouvrage hydraulique sur la déviation. Christian LAQUIEZE dit que cela n'a pas encore été fait, bien que ce soit prévu avant le 31 janvier.

- Eric FRICKER évoque le sujet des terrasses payantes. Deux commerçants sont inquiets. A-t-on avancé ? Le Maire dit qu'à ce jour, ce sujet n'a pas donné lieu à inscription à l'ordre du jour, donc pas de délibération.

Christian LAQUIEZE dit que si un tarif est établi, il sera applicable à tous.

- Eric FRICKER demande si les salariés qui nettoient les WC publics ou la station d'épuration ont le matériel nécessaire. Ces dispositions sont inscrites dans le Document Unique. Le Maire indique que le Document Unique existe mais il est à mettre à jour.

Séance levée à 21h09

Le Maire,



Loïc LAVERGNE AZARD

La secrétaire



Carole BINET